

## **Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 16 décembre 2014**

L'an deux mil quatorze,  
Le 16 décembre 2014,  
à 15 heures 30,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 8 décembre 2014

### **Présents :**

Mesdames PRAULT, BERTHON, PROT, DANVY, MECHE, BIDAULT, SCHNEIDER, Messieurs BARRE, LOUPIAS, MARIN, CAMUS, BOSCARINO, TELLIER, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET, BORGEAIS.

### **Absents excusés:**

Monsieur Christophe JUBERT a donné pouvoir à Madame Martine PRAULT  
Monsieur Maurice BURDIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel LOUPIAS  
Madame PAULMIER, Messieurs ROCAMORA, DAUBORD et PROUTEAU,

Assistaient également : Mesdames NOGRETTE, MELIN, Messieurs ROCHET, COULON, GUILLOT et RENARD

Monsieur le Président ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Laurent WENDLING, Directeur Départemental des Territoires pour la première partie de la réunion consacrée à **la présentation de la loi ALUR et de ses conséquences sur l'urbanisme géré par les communes** à laquelle étaient également invitées les secrétaires des mairies du Territoire.

L'état des documents d'urbanisme des 11 communes est rappelé :

- Villiers et Saulnay n'ont pas de document d'urbanisme, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique
- Paulnay a une carte communale
- Ligné a un POS
- Migné vient de délibérer pour lancer un PLU
- Obterre, Martizay et St Michel-en-Brenne sont en cours d'élaboration de leur PLU
- Ste Gemme a un PLU « non Grenelle »
- Mézières-en-Brenne et Azay-le-Ferron ont un PLU « Grenelle »

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est adhérente du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale des trois Communautés de Communes « Cœur de Brenne » - « Brenne – Val de Creuse » - « Marche Occitane – Val d'Anglin » qui a été créé pour la mise en place de ce document.

Monsieur WENDLING rappelle les grandes orientations de la loi ALUR du 24 mars 2014 en ce qui concerne l'urbanisme des communes, notamment en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et de planification des documents d'urbanisme.

Il précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'Etat ne donnera plus assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme aux communes disposant d'un PLU ou d'un POS de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de Plus de 10 000 habitants. Les Communes devront alors s'organiser. Il est précisé qu'aucune des communes de la Communauté de Communes Cœur de Brenne n'est concernée par ce point.

En outre, concernant la Compétence PLU, il informe le Conseil que son transfert sera automatique à la Communauté de Communes au 26 mars 2017, sauf si au moins ¼ des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent. Il rappelle également que cette date correspond à la date limite de transformation des POS en PLU.

Par conséquent, se pose la question de mettre en place un PLUI sur la Communauté de Communes Cœur de Brenne. Le Président rappelle qu'en 2009, suite à la réalisation du projet de territoire, aucun accord n'avait abouti pour la réalisation d'un PLUI ; ce qui est regrettable. Il est très inquiet sur le financement d'un tel document alors que certaines des communes de Cœur de Brenne sont en cours de révision ou de mise en place de PLU. Monsieur WENDLING précise que désormais les petites communes ne pourront plus bénéficier de subvention pour la mise en place de PLU

Néanmoins, il est rappelé que l'intérêt de la mise en place d'un PLUI serait important pour l'avenir du territoire. Monsieur WENDLING rappelle que la Communauté de Communes a jusqu'au 30 janvier 2015 pour délibérer dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat.

Arrivée de Madame BERTHON

A la suite de cette présentation, Monsieur le Président introduit la seconde partie de la réunion et donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2014 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il présente ensuite présente l'ordre du jour auquel il propose de retirer deux points concernant le relais de services Publics :

- Résultat de la consultation pour les travaux de création d'un relais de services publics à Mézières-en-Brenne
- Plan de financement prévisionnel

En effet, compte tenu la complexité de l'analyse des offres sur certains lots il convient de reporter ces points au prochain conseil,

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Travaux de réhabilitation et création d'un commerce multiservice et un logement à MIGNE : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité.

## Décisions du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire, des décisions qu'il a prises :

### 1. Avenants au Marché de travaux pour la création d'un commerce multiservices à Migné :

Dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation et la création d'un commerce multiservice et d'un logement à MIGNE, Il a accepté les devis en plus-value et en moins-value suivants :

#### Lot N° 2 « Charpente couverture zinguerie » - Sarl Charpentier :

- Pose de couvertines en zinc sur le mur de clôture + 1 445,38 € HT
- Création d'un terrasse en bois + 2 299,15 € HT

#### Lot N° 5 « Menuiseries intérieures bois » - Sarl Deniot :

- Création d'un bar stratifié sur estrade + 3 305,00 € HT

#### Lot N°7 « Plafonds suspendus » - Sarl Bernard Couture :

- modification des plafonds suspendus - 1 263,44 € HT

Lot N°9 « Carrelage – Faïence » Sarl Revêtone :

- Modification des quantitatifs de faïence	- 919,79 € HT
- Création de plots d'étanchéité de pose de profilés aluminium	+ 2 393,75 € HT

Lot N°6 « Cloisons sèches, isolation et doublages »

- habillage de la chambre froide	+ 261,41 € HT
----------------------------------	---------------

**2. Avenants au Marché de travaux pour la création d'un bureau de poste et d'un logement à Martizay :**

Dans le cadre du marché de travaux pour la délocalisation du bureau de Poste et la création d'un logement à Martizay, il a accepté les devis en plus-value et en moins-value suivants :

Lot N°3 « Menuiseries extérieures » - sarl BHM :

- Restauration de la porte d'entrée existante	+ 558,00 € HT
---	---------------

Lot N° 5 « Isolation –Plâtrerie – Cloisons – Faux plafonds » - SORECSO

- Démolition et réfection du sas d'entrée du grenier :	+ 530,46 €HT
--	--------------

**Débat d'orientations Budgétaires 2015**

**N°07/01-2014 – Débat d'orientations budgétaires 2015**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Aussi, Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau pour l'année 2015. Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015.

**Plan Numérique 2015 / 2020**

**N°07/02-2014 – Plan numérique 2015 / 2020**

Monsieur le Président de la commission « développement économique, aménagement du Territoire, Tourisme » présente le projet de plan numérique 2015-2020. Il propose au Conseil d'approuver ce plan validé par le Bureau sur proposition de la commission.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le plan numérique 2015-2020 suivant :

L'accessibilité

Mettre en place le FTTH (Fiber To The Home) sur une ou deux communes en accord avec le RIP 36.

Augmenter le nombre de hotspots Wifi sur l'ensemble du territoire

Continuer une politique de renouvellement du matériel informatique des écoles tout en développant les Espaces Numériques de Travail.

Favoriser les liens avec le RSP

Développer l'habitat intelligent et la domotique sur le territoire de Cœur de Brenne

Mise en place de services et de contenus

Développer les services en ligne

Améliorer l'attractivité de Cœur de Brenne et développer le e-tourisme

Mise en place des projets d'objets connectés, domotique, smart grid et smart city

Mettre en place une politique de gestion du patrimoine et de la mémoire de territoire par le numérique

Proposer un email brenne.fr

### L'apprentissage et l'accompagnement

Favoriser la mise en place de la télé-médecine et le développement des services de télé-présence

Créer et diffuser des tutoriels de formations Informatiques

Aider les mairies et partenaires dans leur gestion numérique

Proposer un espace échange sur les contenus numériques pour les professeurs des écoles

Développer le télé-travail, assurer la formation et animer l'espace de co-working.

### **Relais de services publics**

#### **Les points suivants ont été ajournés :**

- Résultat de la consultation pour la création d'un relais des services publics à MEZIERES EN BRENNE
- Création d'un relais des services publics à MEZIERES EN BRENNE : plan de financement prévisionnel

### **Création d'un restaurant Multiservices et d'un logement à Migné**

#### **N°07/03-2014 – Réhabilitation et création d'un commerce multiservice et un logement à MIGNE : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la création d'un commerce multiservice et d'un logement à MIGNE, l'architecte a présenté un avenant consécutif à l'augmentation du montant des travaux suite à l'attribution des marchés.

Il rappelle que le montant de base du marché de Maîtrise d'œuvre, calculé en fonction de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 425 000 € HT, s'élevait à 30 000 € HT.

Le montant définitif des marchés s'élève à 525 646,18 € HT. Aussi, le forfait définitif de rémunération est porté à 37 846,50 € HT, soit une plus-value de 7 246,50 € HT. Le président propose d'accepter cet avenant

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à signer l'avenant correspondant.

### **Finances**

#### **N°07/04-2014 – Décisions modificatives**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer des écritures comptables sur les trois budgets : Principal – Affaires économiques et Logements.

#### **BUDGET AFFAIRES ECONOMIQUES - DM n° 3 :**

- **Dépenses d'investissement**

28135-01 Régul amortissements 2013	+ 402 €
2313-111 Multiservice Migné	+ 27 000 €

- **Recettes d'investissement**

28132-01 Régul amortissements 2013	+ 402 €
1641-02 Emprunts	+ 27 000 €

#### **BUDGET PRINCIPAL - DM n°4 :**

- **Dépenses d'investissement**

2184 – 149 Mobilier des écoles	+ 2 294 €
2183 - 148 Matériel informatique des écoles	- 2 294 €
2188 – 167 Matériel OM	+ 872 €
2138 – 155 Bâtiment déchetterie	- 872 €

- **Dépenses de fonctionnement**  
6411 Rémunération du personnel titulaire + 2 200 €  
022 Dépenses imprévues - 2 200 €

#### BUDGET LOGEMENTS - DM n°2 :

- **Dépenses d'investissement**  
2313 – 126 Logement multiservice Migné + 26 500 €
- **Recettes d'investissement**  
1641 – 02 Emprunts + 26 500 €

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées.

#### **N°07/05-2014 – Renouvellement de la ligne de Trésorerie**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle que la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € contractée pour une durée d'un an arrive à échéance le 20 décembre 2014. Certaines des subventions attendues restent non perçues à ce jour, aussi, il convient de souscrire un nouveau contrat pour un montant de 300 000 €, pour une durée d'un an. Quatre banques ont été consultées : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, la Banque Postale et Caisse d'Épargne.

Après analyse des propositions, il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée :	1 an
Taux variable :	3 mois moyenné
Marge :	1.4 %
Périodicité :	annuelle
Frais de dossier :	300 €
Commission de non utilisation :	0.20%/ 360 sur l'encours journalier non utilisé

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, l'autorise à signer le contrat et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les diverses opérations prévues dans celui-ci.

#### **N°07/06-2014 – Retrait des régies de recettes périscolaires**

Monsieur le Président de la commission des finances rappelle au Conseil Communautaire que pour les services des accueils de loisirs périscolaires d'Azay le Ferron, Martizay et Mézières-en-Brenne, il avait été créé des régies de recettes afin de permettre aux parents de régler les prestations directement auprès des agents.

Compte tenu du changement intervenu dans l'organisation de ces services, notamment la facturation directe par titre de recettes, il propose de supprimer ces 3 régies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président.

#### **N°07/07-2014 – Participation 2014 pour le fonctionnement des bibliothèques et de la médiathèque**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire l'enveloppe inscrite au budget principal 2014 destinée aux participations liées au fonctionnement des bibliothèques d'AZAY LE FERRON, MEZIERES EN BRENNNE et de la médiathèque de MARTIZAY. Il propose de répartir ces crédits comme suit :

- Bibliothèque de MEZIERES-EN-BRENNE: 2 900 €
- Médiathèque de MARTIZAY : 2 900 €
- Bibliothèque d'AZAY-LE-FERRON: à concurrence des charges à caractère général, (hors frais de personnel), soit 998,56 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'attribution de ces participations et autorise le Président à émettre les mandats correspondants. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2014. Il rappelle que ces établissements sont tenus de fournir un bilan annuel de l'utilisation de ces crédits.

#### **N°07/08-2014 – Modification du loyer de la boulangerie de Saulnay :**

Monsieur le Président de la commission "Développement économique, Aménagement du territoire, Tourisme » informe le Conseil Communautaire que suite aux réflexions de la commission, le Bureau propose de revoir le loyer de la boulangerie de Saulnay. Il propose de fixer le loyer commercial à 348 € HT par mois à compter du 1er janvier 2015. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et décide de fixer le loyer commercial de la boulangerie de Saulnay à 348 € HT par mois à compter du 1er janvier 2015.

#### **N°07/09-2014 - Tarifs repas à domicile 2015**

Monsieur le Président de la Commission « Services à la personne » présente la proposition du Bureau, concernant les tarifs des repas à domicile pour l'année 2015 qui propose de le maintenir à **8.50 €** par plateau repas. La facturation des contenants cassés resterait aussi fixée comme suit :

- Plateau repas isotherme :	95 €
- Assiettes Arcoroc :	6 €
- Couvercle :	17 €
- Saladier Frigoverre :	2,50 €
- Fermeture poignée inox :	35 €
- La mallette complète :	160 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et décide de maintenir les tarifs du service de portage de repas à domicile tels que proposés ci-dessus pour l'année 2015

#### **N°07/10-2014 – Réforme des rythmes scolaires ; reversement du fonds d'amorçage par les communes**

Monsieur le Président de la commission « Affaires scolaires, Périscolaires et Sport » rappelle au Conseil Communautaire la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Il précise que conformément à l'article 67 de la loi portant refondation, lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles ont été transférées à l'établissement public de coopération intercommunale, ce dernier va bénéficier de l'aide du fonds d'amorçage.

Or, cette aide sera versée dans un premier temps aux communes membres de l'EPCI en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans chacune d'entre elles, qui ont obligation de la reverser intégralement à l'EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette obligation réglementaire et, - demande aux communes d'AZAY LE FERRON, LINGE, MARTIZAY, MEZIERES-EN-BRENNE et MIGNE, de reverser l'intégralité des fonds d'amorçage perçus à la Communauté de Communes Cœur de Brenne.

#### **N°07/11-2014 – Remboursement d'une antenne à Madame Marie-Thérèse POURNIN - LECOQ**

Suite à la fin du service INFOSAT sur la commune de SAULNAY, Monsieur le Président propose de racheter l'antenne de réception à Madame Marie-Thérèse POURNIN - LECOQ pour un montant de 79 € afin de la réemployer pour nos services. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de racheter l'antenne de réception de Madame Marie-Thérèse POURNIN - LECOQ pour un montant de 79 €. Il autorise le Président à émettre le mandat correspondant. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal

#### **N°07/12-2014 N°05/11-2013 – Festival « Les Sablons Mouvants » : dons**

Monsieur le Président de la commission « services à la personne » rappelle le Festival « Les Sablons mouvants » qui a eu lieu à Sainte Gemme le 22 août 2014.

Il précise que deux entreprises ont souhaité apporter leur soutien à cette manifestation en effectuant chacune un don d'un montant de 200 €. Il s'agit du THELEM ASSURANCES de MEZIERES EN BRENNE et de l'Agence du Crédit Agricole de MEZIERES EN BRENNE. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les dons suivants :

- THELEM Assurances de MEZIERES EN BRENNE : 200 €
- Agence du Crédit Agricole de MEZIERES EN BRENNE : 200 €

#### **N°07/13-2014 – Festival « Les Sablons Mouvants »: participation la commune de Ste Gemme suite au concert du 22 août 2014.**

Monsieur le Président de la Commission « services à la personne » rappelle l'organisation du Festival «Les Sablons Mouvants» qui a eu lieu à Sainte Gemme le vendredi 22 août 2014.

Le festival est co-organisé avec la commune de Sainte-Gemme, qui participe financièrement à hauteur de 2 500 €. Afin de faciliter le bon déroulement de l'organisation du festival, la Communauté de Communes a réglé la quasi-intégralité des factures. La commune de Sainte-Gemme a réglé quelques factures en direct pour un montant de 1 723.23 €. Afin de compléter sa participation pour atteindre la somme de 2 500 €, d'un commun accord avec la Commune de Sainte Gemme, il est proposé que cette dernière reverse la somme de 776.77 € à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président et fixe le montant de la participation de la commune de Ste gemme à l'organisation du Festival des Sablons Mouvants 2014, à la somme de 776.77 €.

#### **N°07/14-2014 – Demande de subvention Far voirie 2015- canton de MEZIERES**

Monsieur le Président de la Commission Voirie présente au Conseil Communautaire le programme de travaux de voirie 2015. Pour ce faire, il propose de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2015 - canton MEZIERES EN BRENNE. Le plan de financement serait le suivant :

##### Coût prévisionnel :

Total HT	88 078,50 €
TVA 20 %	<u>17 615.70 €</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>105 694,20 €</b>

##### Plan de financement :

Subvention Département FAR Voirie (64,43 %)	58 000,00 €
Reste à la charge de la CDC	47 694,20 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, et autorise le Président à demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2015- canton de MEZIERES EN BRENNE.

#### **N°07/15-2014 – Demande de subvention Far voirie 2015 - canton de TOURNON ST MARTIN pour les communes de Lingé et de Martizay.**

Monsieur le Président de la Commission Voirie présente au Conseil Communautaire le programme de travaux de voirie 2015 sur les communes de Lingé et de Martizay.

##### Coût prévisionnel :

Total HT	50 455,00 €
TVA 20 %	<u>10 091,00 €</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>60 546,00 €</b>

##### Plan de financement :

Subvention Département FAR Voirie (44 %)	24 000,00 €
Reste à la charge de la CDC	36 546,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, et autorise le Président à demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2015- canton de TOURNON ST MARTIN.

**N°07/16-2014 – Indemnité du Trésorier**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la demande d'indemnité présentée par le trésorier, Monsieur Jean-Christophe DUMON. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de Conseil à 100 %.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Président lève la séance.

Fait à ST MICHEL EN BRENNE, le 23 décembre 2014

Le Président

Jean-Louis CAMUS